

Nantes, le 03 mai 2022

Compte-rendu n° 34

Objet de la réunion : **Comité Technique Intercommunal (CTI)**

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE *Services Hertzien*

Date de la réunion: **05/04/2022**

Lieu: VISIOCONFERENCE

ORDRE DU JOUR:

1. POINT D'AVANCEMENT SUR LA FUTURE CHARTE ET L'ORGANISATION DES CTI
2. PROJETS D'IMPLANTATION DE STATIONS RADIOÉLECTRIQUES (DOSSIERS D'INFORMATION MAIRIE)
> AVIS communes membres NM

Participants :

Communes Membres de Nantes Métropole

COMMUNES	RÉFÉRENT ÉLU(E)	RÉFÉRENT AGENT(E)
NANTES	Franckie TRICHET	Antoine PERFETTINI
LES SORINIERES	Patricia HELIAS (excusée)	Aurélien PATIER (excusé)

Les représentants de Nantes Métropole

GUICHET UNIQUE	REPRÉSENTANT(E)	FONCTION
NANTES MÉTROPOLE	David BOUDINEAU (excusé)	Directeur du Département des Ressources Numériques
	Boukmis B. BOUNAB (excusé)	Chargé de mission aménagement numérique territoire
	Antoine PERFETTINI	Chargé de mission aménagement numérique territoire
	Yves ROUILLÉ	Chargé de mission aménagement numérique territoire

Les représentants des exploitants d'infrastructures radioélectriques (opérateurs)

OPÉRATEUR	REPRÉSENTANT(E)	FONCTION
BOUYGUES TÉLÉCOM	Tristan BONAMY Mickael GODARD	Responsable Relations Territoriales Chef de Projet Déploiement
FREE MOBILE	Thierry CAUBERE Cédric VOUCOLOW	Chargé des Relations Collectivités BRETAGNE Responsable du pôle négociation
ORANGE	Karine RENAULT-JOLY Amine BENSARD	Responsable Relations Réseau Mobile Responsable contrat TOTEM
SFR	Emmanuelle DESMAS	Chargée de Relation Patrimoine - Ouest

Diffusion : Présents / excusés / absents

Copie pour information :

- **DIRECTIONS ET SERVICES NANTES MÉTROPOLE - VILLE DE NANTES**
 - Olivier PARCOT, directeur général des services Nantes Métropole - Ville de Nantes
 - Eric CHEVALIER (DGDCT)
 - Béatrice MERAND (DGERI)
 - Nathalie HOPP (DGRTN)
 - Didier FILLION-NICOLET (DGTPDS)
 - Isabelle LEFEBVRE-COURONNE (BATI)
 - Laila NAASSILA (DUR)
 - Directeurs de pôles de proximité

- **COMMUNES DE NANTES MÉTROPOLE**
 - Directeurs généraux des services des 24 communes membres
 - Référents « Aménagement Numérique du Territoire » (Elus et agents) des 24 communes membres.

1. POINTS D'AVANCEMENT GENERAUX

A. CHARTE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE HERTZIEN

Les services de la Métropole poursuivent les négociations relatives à la charte d'aménagement numérique hertzien avec les opérateurs ORANGE et FREE.

Un accord a été trouvé pour se raccrocher aux travaux nationaux engagés par l'ADEME et l'ARCEP (travaux visant à préciser les méthodologies de mesure de l'impact du numérique et la publication d'un baromètre environnemental du numérique) afin de décliner localement les recommandations issues de ces travaux de l'ADEME et de l'ARCEP (§ 2.4 - Sobriété des infrastructures).

Le point de négociation résiduel porte sur la phase d'avant-projet (2.3.2 - Échanges préalables relatifs aux sites d'implantation (avant-projet)) et notamment les éléments à fournir lors de cette étape ainsi que la définition de sa durée avant de pouvoir déposer le DIM.

La date de fin des négociations a été fixée au 15 mai. La charte sera appliquée avec les opérateurs ayant donné leur accord pour la signature de la charte à cette date.

B. BAILLEURS SOCIAUX

Les services de la Métropole ont répondu au courrier de l'OFITEM (association professionnelle regroupant les 4 principales TowerCo) adressé à certaines collectivités s'inquiétant d'un risque de perte de couverture mobile dans la Métropole en raison du risque croissant de résiliations de baux, au profit de nouveaux acteurs du marché (land agregators).

Les services de la Métropole sont en discussion avec l'ensemble des parties et organiseront une rencontre au mois de juin entre les services métropolitains, les opérateurs de téléphonie mobile, les Tower Companies et les bailleurs sociaux. Les communes concernées ou intéressées seront invitées à participer à cette réunion.

2. PROJETS D'IMPLANTATION DE STATIONS RADIOÉLECTRIQUES (DOSSIERS D'INFORMATION MAIRIE) - [Appréciation des communes membres](#)

Conformément à la [Charte relative aux modalités d'implantation des stations radioélectriques sur le territoire de Nantes Métropole](#), les communes membres siègent au Comité Technique Intercommunal lorsqu'un projet d'implantation concerne leur commune (*Article 3.2.3- COMITÉ TECHNIQUE INTERCOMMUNAL*). L'appréciation de conformité à la charte autorise l'exploitant à déposer une autorisation d'urbanisme sans que cet avis ne préjuge de la décision administrative. Chaque Dossier d'Information Mairie (projet) présenté en séance a reçu un [accord de principe ferme du bailleur, propriétaire ou délégataire](#) pour accueillir les stations radioélectriques sur son patrimoine.

Communes	LOCALISATION	N°	PROJET (DIM)	OPERATEUR	CONFORMITÉ	COMMENTAIRES
LES SORINIERES	La Grande-Maison, Route de Pont Saint- Martin	1	44198_007_01	FREE MOBILE	OUI	La commune des Sorinières n'a pas été représentée lors de ce CTI. Une appréciation de conformité a été donnée par le référent technique la veille.
NANTES	13 allée de l'île Gloriette Quartier CENTRE- VILLE	2	T51617	BOUYGUES TELECOM (TDF)	OUI	La ville de Nantes a donné pour ce projet une appréciation de conformité. Elle interpelle toutefois l'ensemble des opérateurs (puisque'ils seront désormais tous présents sur le toit-terrasse) quant à l'intégration future de leurs équipements sur ce site en centre-ville.

A noter que le projet du tertre sur la commune de La-Chapelle-Sur-Erdre consigné à l'ordre du jour de ce CTI, a été retiré d'un commun accord entre les communes et les opérateurs concernés, offrant ainsi des délais supplémentaires aux deux parties pour consolider les projets d'implantation et l'information qui doit les accompagner. Ce projet sera représenté, sous réserve du dépôt des DIM des opérateurs en attente, au CTI du mois de juin.

3. SITES EXISTANTS FAISANT L'OBJET D'ÉVOLUTIONS PHYSIQUE ET/OU LOGICIELLE ⁽¹⁾

ORANGE

- SITE 00000084M17-19 - NANTES CAMBRONNE 5 RUE MAURICE SIBILL 44000 NANTES
- SITE 000000115M17-18 - 14 RUE DU DOUBS - NANTES_BOIS_HARDY - 44000 NANTES
- SITE 00017492M17-21 - BEAU SOLEIL COMMUNE : 44470 MAUVES-SUR-LOIRE

FREE MOBILE

- SITE 44009_001_02 - LES PRES VERTS 44115 BASSE-GOULAIN

BOUYGUES TELECOM

- SITE T52334 - 17 RUE PIERRE DUPONT - 44200 - NANTES
- SITE T51801 - RUE AUGUSTIN FRESNEL - 44470 - CARQUEFOU

(1) EXPLOITATION DE :

- ✓ *La 5G SUB-6 qui désigne les fréquences utilisées en 5G et sous la barre des 6 GHz. ce sont des fréquences permettant une meilleure portée que les ondes millimétriques (26 GHz), mais un débit maximal plus faible. elles regroupent à la fois les bandes moyennes (3,4 - 3,8 GHz), qui sont nouvelles fréquences 5G, et les bandes basses fréquences, qui réutilisent des fréquences utilisées par la 4G LTE, qui ont une portée encore plus grande .*
- ✓ *la technologie DSS (ou Dynamic Spectrum Switching) qui permet de basculer à la volée directement depuis l'antenne entre la 4G et la 5G pour chaque bande de fréquences. Cela permet d'ajuster le réseau en temps réel selon la demande et de petit à petit basculer de la 4G LTE vers la 5G, à mesure que le parc installé d'appareils compatibles 5G augmente.*

4. CALENDRIER - PROCHAINS COMITÉS TECHNIQUES INTERCOMMUNAUX

Le prochain CTI se tiendra le **mardi 3 mai 2022** à 10h (en distanciel - Visioconférence).

Le calendrier des prochains CTI est envisagé comme suit :

- Mardi 7 juin (10h)
- Mardi 5 juillet (10h)
- Mardi 6 septembre (10h)
- Mardi 4 octobre (10h)
- Mardi 8 novembre (10h)
- Mardi 6 décembre (10h)

A noter qu'il est toujours possible d'organiser des CTI dédiés ou restreints entre deux CTI réguliers. Ils sont organisés à titre exceptionnel au vu du volume de projets présentés par les exploitants d'infrastructures radioélectriques et dans l'objectif de fluidifier leurs traitements. Ces comités sont animés par le guichet unique de Nantes Métropole avec la participation de la ou des communes hôtes.

RAPPEL IMPORTANT

Les Dossiers d'information Mairie INCOMPLETS, ne comportant pas les informations initialement inventoriées dans la **Charte relative aux modalités d'implantation des stations radioélectriques sur le territoire de Nantes Métropole** et révisées, en référence à la LOI n° 2015-136 du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques (dite loi ABEILLE), lors de la réunion du **05/06/2019**, dédiée au contenu du Dossier d'information Mairie, sur le fond et sur la forme, **seront renvoyés aux expéditeurs (opérateurs et/ou aménageurs) et considérés comme non réceptionnés.**